



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20240603-D2024_57-DE
Reçu le 03/06/2024

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 MAI 2024

Le vendredi 31 mai 2024 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 24 mai 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO – Sébastien VASSALLO – Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI- Marilène DALMASSO – Maryse CASTELLANI – Françoise VADA – Caroline FRANCA – Cyril LEJA - Patricia ALUNNO - Elise FERRARI - Julie CLAVAUD

Pouvoirs : Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA – Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO – Myriam PASTORELLI à Lucie MOULIN

Absents excusés : Cédric BERGALLO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	15	3	1

Mme Caroline FRANCA a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_57
Objet : 18 – 7.1.3 – CRECHE MUNICIPALE –
DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Maire expose à ses collègues que pour permettre l'exécution budgétaire de l'exercice 2024, pour le budget annexe de la crèche, il convient de procéder aux virements de crédits suivants :

AR Prefecture

006-210601639-20240603-D2024_57-DE

Reçu le 03/06/2024 (1)

Désignation	Dépenses	Recettes		
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	2 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	2 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Matériel de bureau et mobilier	0.00 €	5 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	5 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	5 400.00 €	5 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-D 'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe de la crèche telle que décrite ci-dessus

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le: Et de la réception en Préfecture le :
